

la foi le zele pour les saintes regles, & qu'ils sont persuadés que leur devoir est de vivre & mourir pour cette même Religion.

Non, SIRE, nous ne plaindrions pas ces mêmes Pasteurs, en faveur desquels nous prenons la liberté de parler à Votre Majesté, puisqu'ils ont le bonheur d'être Confesseurs de Jésus-Christ, si ce n'étoit les suites funestes que peut occasionner l'abandon forcé de leurs paroisses. Mais quelle amertume pour des Evêques de voir cette partie du troupeau qui leur est confiée, privée des secours qui lui sont nécessaires; de voir des Eglises abandonnées de leurs Curés, & des Vicaires fugitifs, obligés peut-être d'aller chez les nations voisines chercher un asyle à leur Catholicité, comme autrefois nos voisins, persécutés pour la foi, venoient en chercher un en ce royaume.

Qui mettrons-nous à la place de ces Pasteurs zélés & fideles? Ceux que nous pourrions y destiner seroient indignes de les remplacer, s'ils n'étoient pas disposés à suivre leurs exemples. Ce feront donc tous les jours nouvelles séditions, nouvelles rigueurs, nouvelles fuites, nouveaux scandales!

Votre Majesté, SIRE, nous n'en pouvons douter, sera touchée du tableau, hélas! trop fidele, que nous lui faisons des maux qu'éprouve la Religion. Et la protection qu'elle accorde à l'Eglise, nous annonce qu'Elle ne laissera point les Magistrats abuser plus longtems de l'autorité qu'elle a bien voulu leur confier. Ce n'est pas, SIRE, que nous ne convenions qu'il peut arriver que des Ministres inférieurs portent les choses au-delà de leurs justes bornes; mais parce que l'on peut abuser des